
RÈGLEMENT DE LA SORTIE MOTO

Samedi 4 juillet

Organisée par **TERRES CONFIDENTIELLES** · en partenariat avec **HONDA AMS AVIGNON** · avec la participation de **l'EDCF84** (*Motards de la Gendarmerie Nationale*)

ART. 1 · OBJET DE LA SORTIE

La sortie moto du samedi 4 juillet a pour objectif de proposer aux participants une journée de roulage encadré, des conseils de conduite et de trajectoires, ainsi qu'un moment convivial autour de la pratique de la moto. Elle est organisée par **Terres Confidentielles**, qui en assure exclusivement l'organisation générale.

ART. 2 · CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant certifie : être titulaire d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ; disposer d'une moto homologuée et en parfait état de fonctionnement ; être couvert par une assurance en cours de validité ; être physiquement et médicalement apte à participer à une sortie moto sur route ouverte.

Équipement de protection obligatoire : casque homologué, gants homologués, veste ou blouson adapté, pantalon adapté ; chaussures montantes recommandées.

Terres Confidentielles se réserve le droit de refuser la participation de toute personne ne respectant pas ces conditions.

ART. 3 · RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque participant demeure seul responsable du respect du Code de la route, de sa vitesse, de ses distances de sécurité, de son comportement sur la route et de sa conduite générale. La sortie se déroule **sur routes ouvertes à la circulation**. Aucune notion de compétition, de vitesse ou de performance n'est recherchée.

ART. 4 · RESPONSABILITÉ

Les participants reconnaissent expressément participer à cette sortie sous leur entière responsabilité.

Terres Confidentielles agit exclusivement en qualité d'organisateur de la journée et ne pourra être tenue responsable d'un accident, d'une chute, d'un dommage corporel ou matériel, d'un vol, d'une panne ou de tout incident survenant pendant la journée.

Chaque participant reste seul responsable de sa conduite, de son véhicule, de ses équipements et des conséquences de ses actes. Les participants renoncent, dans les limites autorisées par la loi, à tout recours contre Terres Confidentielles concernant les dommages pouvant survenir durant l'événement.

ART. 5 · PARTENAIRES

HONDA AMS AVIGNON intervient uniquement comme partenaire commercial et point d'accueil. La concession n'assure ni l'organisation, ni l'encadrement, ni la sécurité, ni la gestion opérationnelle de la sortie ; elle ne pourra dès lors être tenue responsable d'un quelconque incident ou accident lié à cette journée.

La participation éventuelle de membres de **l'EDCF84** ne constitue pas une mission officielle de la Gendarmerie Nationale.

ART. 6 · CONSIGNES ET DISCIPLINE

Les participants s'engagent à respecter les consignes données par les organisateurs, à adopter un comportement prudent et respectueux, à ne pas mettre en danger les autres participants et à respecter les horaires et points de regroupement. **Tout comportement dangereux ou inadapté pourra entraîner une exclusion immédiate de la sortie sans remboursement.**

ART. 7 · DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent Terres Confidentielles à utiliser les photographies et vidéos prises pendant l'événement dans le cadre de sa communication commerciale et promotionnelle, sauf opposition écrite préalable.

ART. 8 · ANNULATION

Terres Confidentielles se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le parcours de la sortie en cas de mauvaises conditions météorologiques, de problème de sécurité, de force majeure ou de toute situation jugée nécessaire par l'organisateur.

ART. 9 · ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la sortie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Signature

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Fait à :

Le :

Nom et prénom du participant :

.....